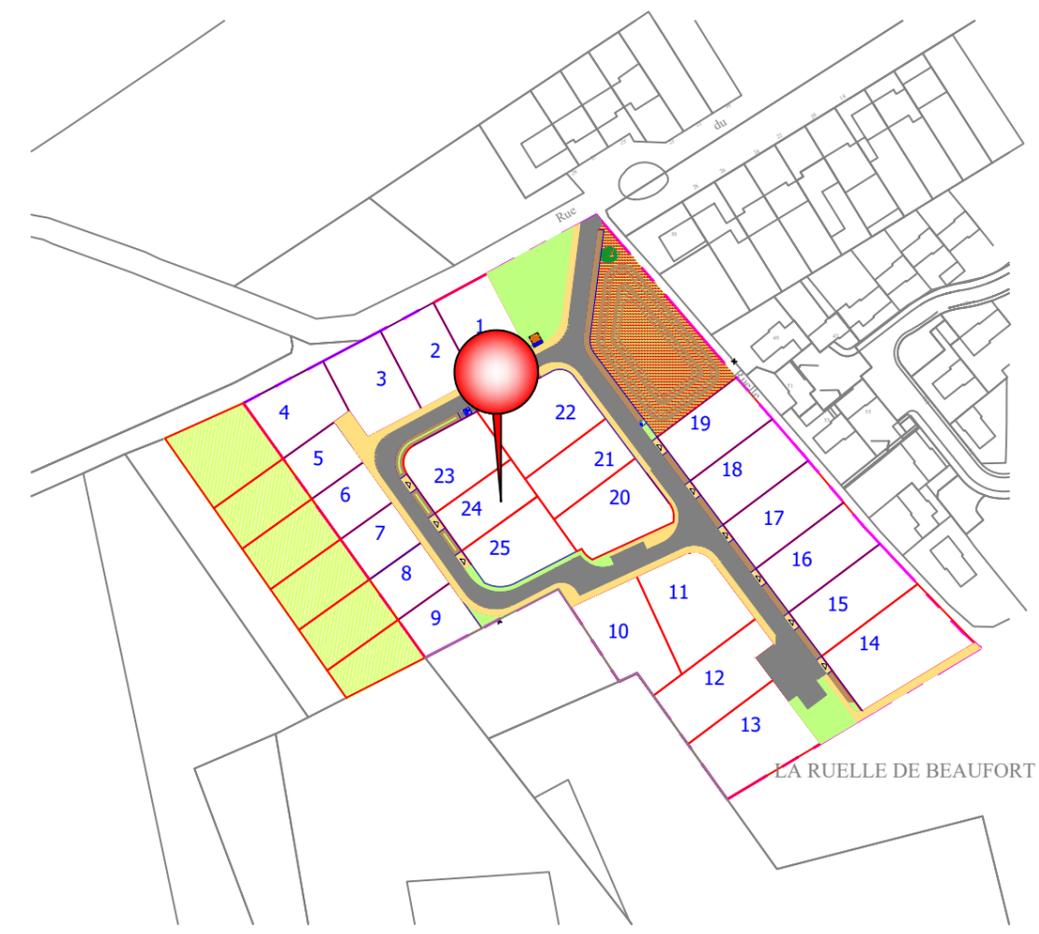


LOT n°24

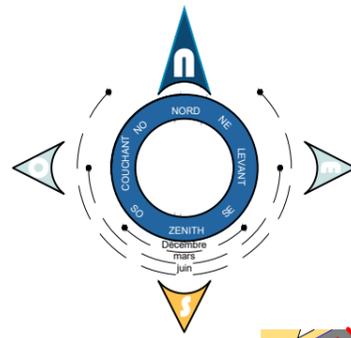
PLAN DE CONSTRUCTIBILITE ET BRANCHEMENT



Ref:0006SCOT22

Le 15 mars 2022





LOT n°24

LEGENDE

Equipements publics

	Voie en enrobé		Arbre tige
	Stationnements en enrobé		Engazonnement
	Trottoir en enrobé		Prairie fleuve
	Accès en enrobé		NOUE

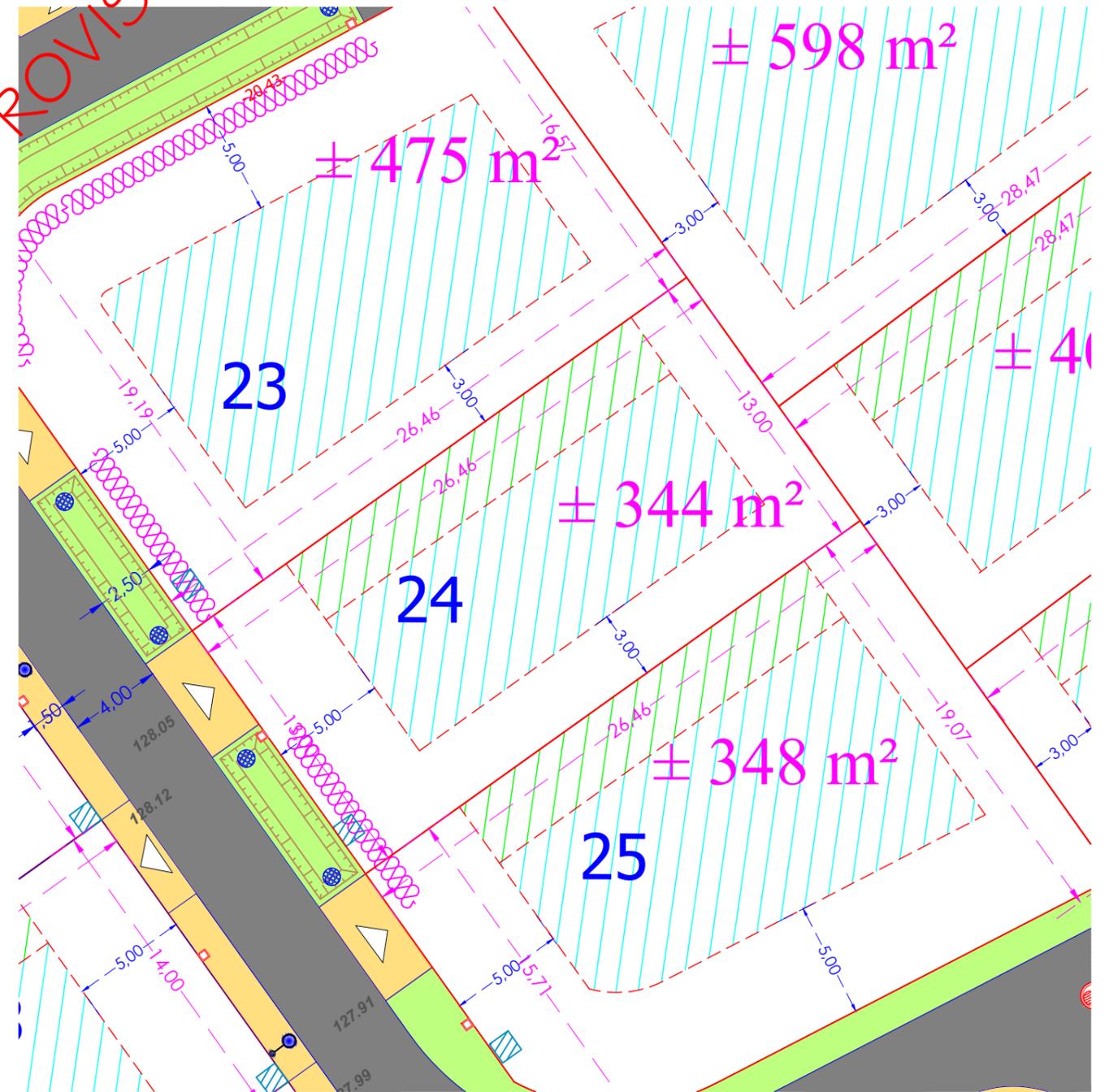
URBANISME

	Accès aux lots interdits		Côtes diverses
	Zone d'implantation des constructions selon article 1AU6 et 7 du règlement du PLUI		Côtes longitudinales et transversales des lots
	Zone d'implantation des constructions selon article 1AU6 et 7 du règlement du PLUI : limite de parcelle ou H=2L (3m mini)		

RESEAUX

	Zone de pose des coffrets de branchement (BT, AEP et FT) (1 mètre de largeur maximum) (L'emplacement pourra être modifié en cas d'opérations groupées)		REGARD DE BRANCHEMENT EAUX USEES Ø40
	POTEAU D'INCENDIE		Gestion des eaux pluviales à la parcelle
	CANDELABRE		Altitude voie fine

PROVISOIRE



LES SURFACES ET LES COTES DES LOTS SERONT DEFINITIVES UNIQUEMENT APRES DELIMITATION ET BORNAGE.

Le 16 mars 2023

Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document. Le Bureau d'étude et l'aménageur se dégage de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes.

Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

